

vers districts prendront les mesures nécessaires pour assurer l'ordre.

Papeete, le 12 août 1853.

Signé : PAGE.

Par le Commissaire Impérial :  
*L'Officier chargé du bureau indien,*  
Signé : BRIOT.

---

*Mutations et nominations.*

N° 72. — Par un décret du 28 mai 1853 rendu sur la proposition du ministre secrétaire de la marine et des colonies, l'Empereur a nommé dans le corps du commissariat de la marine aux colonies, au grade de commissaire-adjoint de la marine : M. de Cools (Georges-Etienne-Catherine), sous-commissaire de la marine, chef du service administratif aux îles de la Société.

---

N° 73. — Un décret de S. M. l'Empereur en date du 11 juin 1853, rendu sur le rapport du Ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies, élève au grade de vice-amiral MM. les contre-amiraux Laplace et Desfossés ; au grade de contre-amiral, MM. les capitaines de vaisseau Lavaud (Charles-François), Laroque de Chanfray (Armand-Jules-Casimir), Penaud (Charles), vicomte Duquesne.

---

N° 74. — M. Bonnefin, négociant, de retour à Papeete, reprend ses fonctions de juge au tribunal de police correctionnelle.

---

N° 75. — Par un décret de S. M. l'Empereur en date du 27 décembre, M. Coffy, capitaine de 1<sup>re</sup> classe du génie, chef du service en Océanie, a été nommé au grade de chef de bataillon.

---

Certifié conforme :

Papeete, le 1<sup>er</sup> septembre 1853.

*Le contrôleur colonial,*

Signé : M<sup>ce</sup> DE CHICOURT.